

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-510

Aménagement de la bretelle de sortie de la RD 611 vers le giratoire dit de ' Coupe gorge ' sur la RD 948 - Versement d'un fonds de concours au Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Aménagement de la bretelle de sortie de la RD 611
vers le giratoire dit de « Coupe gorge » sur la RD 948
- Versement d'un fonds de concours au Conseil
Départemental des Deux-Sèvres**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, à travers une concession d'aménagement, a souhaité développer une ZAC dédiée aux activités économiques sur le secteur Est de son territoire de part et d'autre de l'avenue de Limoges (RD 948).

Le développement de ce secteur de la Ville et particulièrement les activités économiques et les équipements commerciaux vont générer des flux supplémentaires.

Une étude de circulation a permis de déterminer les évolutions de flux prévisibles et les mesures à prendre pour garantir la fluidité du trafic.

L'étude préconise :

- d'une part, la mise à deux fois deux voies du tronçon de l'avenue de Limoges (RD 648) entre les giratoires situés dans le périmètre de la ZAC (plan joint).
Ces travaux sont en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur Deux-Sèvres Aménagement (DSA) et seront terminés en juin 2016 ;
- d'autre part, la nécessité d'améliorer la fluidité du trafic sur la bretelle d'entrée vers le giratoire dénommé « Coupe gorge » vers la RD 611.

L'accès sur le giratoire sera augmenté et la capacité de stockage de véhicules sur la bretelle sera doublée de façon à ne pas affecter l'écoulement du flux principal sur la RD 611.

Cet accès sur le giratoire ainsi que les voiries concernées (RD 611, RD 948) sont gérés intégralement par le Département qui assurera donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Compte tenu du contexte spécifique de cette opération liée au développement d'une zone d'activités commerciales, le principe d'un cofinancement a été acté entre le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et la Ville de Niort.

Le coût de ces travaux est de l'ordre de 100 000 € HT et la participation de la Ville de Niort fixée à 70 %. Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a délibéré en ce sens lors de la commission permanente du 23 novembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le cofinancement des travaux sur la bretelle nord de la RD 611 vers le giratoire dit de « Coupe gorge » à hauteur de 70 % du montant HT pour la Ville de Niort ;

- prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes permettant de mettre en service l'aménagement avant l'échéance d'ouverture des prochains équipements commerciaux de la zone « Terre de sports » et en tout état de cause avant le 31 décembre 2017.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT